



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2024D09

Le Conseil d'administration, convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 5 juin 2024 à 17h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

Nom Prénom	Emargement
AIRIAU Guy	<i>absent, pouvoir à Guy PLISSONNEAU</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Excusée</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>Absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Absent</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Absent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Adhésion du CIAS Vie et Boulogne à l'UDCCAS

L'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale de Vendée soutient les CCAS et CIAS dans leur politique sociale en faveur des publics fragiles et en difficultés. Pour cela, elle propose des actions de formation, des réunions thématiques et assure la représentation des CCAS et CIAS auprès des partenaires institutionnels sur des nombreux sujets.

Des réunions sont proposées au cours de l'année pour échanger sur des préoccupations communes à tous les CCAS et CIAS de Vendée et partager ensemble nos retours d'expérience.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter l'adhésion du CIAS Vie et Boulogne à l'UDCCAS pour la durée du mandat.

La cotisation se calcule ainsi : nombre d'habitants x 0.03435 € (estimée à 171.85 €)

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion du CIAS Vie et Boulogne à l'UDCCAS pour la durée du mandat.
- De désigner Madame BARRETEAU Marcelle pour représenter le CIAS Vie et Boulogne.
- D'imputer la dépense sur le budget principal du CIAS

.....

Pour copie conforme au registre
Le 5 juin deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 17 juin 2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

